

CP LIEGE

PV N° 024 /21-22 bureau du 16/02/22

Présents : Mme Corbisier, MM Riga, Ghiezen.

Administratif :

dépouillement et classement des feuilles de matchs.
encodage des résultats et des défraiements arbitres.
encodage des modifications des calendriers « jeunes » et « seniors ».
encodage des convocations arbitres.
envoi des convocations du week-end suivant par mail ou par voie postale.
mise à jour du site.

Communication CP :

RAPPEL : Même si le club utilise les feuilles électroniques, elles sont à imprimer et à envoyer (avec les autres) à la Maison des Sports. Les résultats sont aussi toujours à envoyer au numéro habituel.

Forfait général des P4MM, série F du Coll. St Louis.

Coupes provinciales :

Félicitations à l'All. Flémalle pour son organisation et son accueil lors des $\frac{1}{2}$ finales.

Une demande de subsides pour les coupes a été envoyée au service des Sports de la Province par la trésorière, B. Lebrun.

Courrier des clubs :

Suite aux courriers du AD Jesyl BC et du Rebond Neuvillois : le convocateur « seniors » remet un match quand les arbitres prévus pour ce match se désistent. On ne choisit pas les matchs. On ne sait pas prévenir plus vite les clubs car les arbitres se décommandent souvent tard.

Et le convocateur n'a pas le temps de favoriser un club !

De BC Blegny : a relevé un problème de surface de terrain pour les matchs U10 au BC Hannut. Mail transmis à la responsable, B. Lebrun.

BBC Eupen : erreur d'une date de naissance (en jeunes) sur une feuille électronique, envoyée au Secrétariat Général pour correction.

BC Theux : suite à une question posée, rappel du règlement de la Coupe provinciale

(art. 4) voir site du CP, rubrique « Divers »

Communication arbitres et CFA :

RAPPEL AUX ARBITRES. (Suite à un incident lors d'un match jeune le week-end dernier)

Il est très important de rappeler que l'arbitre ne peut en aucun cas déchirer, barrer, jeter un document officiel, licence, certificat ou autre.

Si un document n'est pas complet, falsifié, l'arbitre doit annoter sur la feuille de match avec la lettre correspondant à l'infraction et rédiger un mail à la secrétaire du CP et le secrétaire de la CFA en copie.

L'arbitre ne peut interdire à un joueur de jouer, même si celui-ci n'est pas en ordre.

Le responsable, J.C. Hassé, a fait le relevé des absences injustifiées d'arbitres pour décembre et janvier : 5 arbitres pour 8 matchs sur 4 journées.

Divers :

Réception des PV 10 et 11 du Conseil judiciaire Provincial.

Courrier de Mr O. Monsieur, Président du département arbitrage de Basket-ball Belgium :

- concernant les vestiaires arbitres. Mail transmis au BC Ninane qui met l'administration communale en copie de la plainte pour espérer faire bouger les choses.

- concernant la hauteur d'un anneau au RB Spa. Le responsable homologation, L. Beck, contacte le club pour régler le problème.

M. Corbisier, secrétaire